



BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 16 juillet 2019

Il y a toujours urgence !

Comme leurs collègues de métropole, les employés des urgences de La Réunion, notamment ceux du CHU du Sud et de CHOR ont fait grève pour réclamer de meilleures conditions de travail.

Dans le sud, les salariés dénonçaient les conditions déplorables dans lesquelles ils doivent travailler.

En effet, les urgences de Terre Sainte doivent accueillir dans des locaux exigus 130 patients en moyenne par jour, parfois 170 pendant la période d'épidémie de dengue, alors que la capacité d'accueil journalière « normale » est de 90.

Il manque au moins 20 infirmiers, 20 aide-soignants, 8 médecins pour pouvoir s'occuper dans des conditions correctes des malades qui doivent attendre 12 heures voire plus, avant d'être pris en charge.

Faute de personnel titulaire suffisant, la direction de l'hôpital a recours aux contractuels dont le taux avoisine les 50 % . Les soignants sont souvent rappelés sur leur temps de repos.

Au CHOR, c'est le même traitement pour le personnel. Certes, contrairement au CHU Sud, les locaux sont neufs, mais le personnel soignant est soumis à rude épreuve et travaille aussi à flux tendu.

La grève qui a duré 5 jours, du 28 juin au 2 juillet, a contraint la direction du CHOR et l'ARS à s'engager à créer des postes supplémentaires et à payer une indemnité exceptionnelle de mobilité.

Mi juin, la mobilisation des salariés des urgences avait déjà fait reculer un petit peu le gouvernement et sa ministre de la Santé Agnès Buzin, qui ont promis de consacrer 70 millions d'euros supplémentaires aux urgences.

Mais le compte n'y est toujours pas ! Pour contraindre le gouvernement à mettre plus la main à la poche la lutte doit continuer !

Agriculture : les salariés doivent se faire entendre !



Avant la campagne sucrière, l'usiner Tereos réclamait de l'État qu'il lui garantisse le versement 28 millions d'euros en 2020 comme pour cette année et 2018. Ces fameux 28 millions (38 millions en comptant les Antilles) accordés par l'ex-président François Hollande pour compenser les soi-disant pertes dues à la fin des quotas sucriers en octobre 2017.

Tereos a réussi à mettre à sa remorque les syndicats agricoles, les élus de droite comme de gauche et bien d'autres qui ont tous appelé à « sauver » la filière canne et les emplois qui y sont liés.

Tereos va sans doute percevoir à nouveau du gouvernement Macron cette subvention pour 2020,

voire pour plus loin encore.

Mais comme les années précédentes, les petits planteurs ne verront pas un centime de ces millions, encore moins les ouvriers agricoles, ceux d'usines et les techniciens sans qui pourtant Tereos et les gros planteurs ne feraient pas de juteux profits.

Depuis des décennies, l'État, l'Europe, les collectivités locales subventionnent sans trop regarder à la dépense les usiniers sous prétexte de sauver le « patrimoine réunionnais ».

Mais tous ces millions déversés dans les poches des usiniers et des gros propriétaires comme le groupe Bourbon ou Quartier Français en leur temps, ne les ont pas empêché de fermer les usines les unes après les autres en licenciant ou en mettant en retraite forcée des ouvriers, d'investir dans l'automobile, la grande distribution, l'off-shore ou l'immobilier avec les profits accumulés sur le dos des travailleurs...

Alors, pourquoi ceux-ci devraient se sentir solidaires des ces capitalistes qui ne pensent qu'à leurs poches ?

Si les travailleurs mais aussi les petits planteurs ont des raisons d'être inquiets pour leur avenir, il faudrait, pour ne pas être broyés par ces exploiters, qu'ils leur demandent des comptes en exigeant qu'ils prennent sur leurs profits pour maintenir les emplois et les activités agricoles

C'est aux patrons de payer !

Jeudi 20 juin, le tribunal de commerce de Saint Pierre a prononcé la liquidation du centre commercial Les Casernes à Saint Pierre. 104 employés se retrouvent au chômage depuis. Le bâtiment a été mis aux enchères.

La direction du groupe Shetak qui appartient à la famille Thien-Ah-koon et à ses conseils n'aurait pas trouvé de repreneur pour maintenir l'activité commerciale après le départ de l'enseigne Auchan.

Une fois encore, ce sont les travailleurs qui ont été sacrifiés sur l'autel du profit par ces capitalistes avec la complicité des collectivités locales, de l'État qui ont subventionné ces patrons, leur ont permis d'être exonérés partiellement ou totalement de taxes, d'impôts, etc. sans leur demander de comptes.

Combien de bénéficiaires tous ces margoulines ont accumulé sur le dos des travailleurs et des consommateurs ? Pourquoi ne remboursent-ils pas toutes les aides publiques qu'ils ont perçues depuis des années ?

Voilà des revendications que les travailleurs devraient mettre en avant tout en exigeant que les patrons payent pour maintenir les emplois !

Amiante : Eternit pas inquiété par la justice

Dans une ordonnance du 10 juillet, les juges instructeurs du Tribunal de Paris ont prononcé un non-lieu en faveur du groupe Eternit poussé devant les tribunaux par l'Association des victimes de l'amiante et autres polluants (AVA) pour homicides et blessures involontaires.

Dans leur décision, les trois juges chargés de l'affaire, ont considéré qu'il « *apparaît impossible de déterminer qui était aux responsabilités au sein de l'entreprise (...) et qu'elles réglementations s'imposaient à cette date inconnue* » et que « *les investigations ont démontré qu'aucune faute de nature pénale ne pouvait être imputée à une ou plusieurs personnes physiques ou morales en lien avec la société Eternit* ».

Le verdict des juges parisiens n'a pas surpris l'AVA car ce n'est pas la première fois que des victimes sont déboutées de leur plainte. En septembre de l'année dernière, le parquet de Paris avait prononcé également un non-lieu général pour l'usine Valeo-Ferrodou du Calvados.

Ainsi, des capitalistes sont lavés de tout soupçon alors que des milliers de travailleurs ont été empoisonnés par l'amiante par ce premier producteur français de l'amiante-ciment !

Le caractère cancérigène de l'amiante est connu depuis les années 1950 mais les autorités françaises ont interdit ce matériau largement utilisé dans la construction, y compris à La Réunion, qu'en 1997 !

Ce n'est pas pour autant que les entreprises s'en sont débarrassées depuis.

Aujourd'hui encore, l'amiante est présente dans de nombreux bâtiments industriels et logements.

Les propriétaires comme les bailleurs sociaux par exemple, ne sont toujours pas pressés de se mettre aux normes ni même d'effectuer les diagnostics amiante. Certains comme la SHLMR ou La SIDR ont attendu d'y être obligés par un texte de loi entré en vigueur en 2013. Et encore, la loi leur octroie un délai jusqu'à 2021 !

L'association AVA compte interjeter appel dans l'affaire d'Eternit mais aussi déposer une citation directe visant les responsables nationaux de la catastrophe sanitaire de l'amiante. 1000 victimes se sont d'ores et déjà jointes à cette citation.

Les procès contre les empoisonneurs ne rendront pas la santé aux travailleurs ni bien sûr la vie, mais il serait juste qu'ils soient condamnés.

Chaque mardi, de 18 heures à 19 heures 30, l'Union Régionale Est de la CGTR organise en son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs. Venez nombreux !